Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB39_060526-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 14 **Votants** : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 6 mai à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absente : Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

DELIBERATION 2026-039

PROGRAMME VOIRIE 2026 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour le programme voirie 2026.
Le programme de voirie retenu est le suivant :
-Chantier n°1 : Voie Communale n°12 de "La Ville Calaire/Le Bas de Lande" – 1ère SECTION (1 850 m).
-Chantier n°2 : Voie Communale n°21 de "Trohelleuc" (110 m).
-Chantier n°3 : Voie Communale n°12 de "La Ville Calaire/Le Bas de Lande" – 2ème SECTION (200 m).
Le dossier a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune sur le site :
https://marches.megalis.bretagne.bzh
L'ouverture des plis a eu lieu le Mercredi 22 avril 2026 en Mairie. Cinq (5) entreprises ont déposé une offre, dans le délai imparti.
1- SAS EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST – ZI de Kergoustard – Rue Joseph Quilliou – BP 92 – 56303 PONTIVY CEDEX.
2-- PIGEON BRETAGNE SUD SAS – 7 rue Georges Charpak - ZAC du Parco – 56700 HENNEBONT.
3- EUROVIA BRETAGNE – La Côte Boto – BP 39 – 22440 PLOUFRAGAN.
4- SPTP SAS – La Saudraie - 9 rue de Merlet – BP10 - 22440 PLOUFRAGAN.
5- COLAS FRANCE – Centre de Loudéac – 101 ZA Les Parpareux – 22600 LOUDÉAC.

Le commission d'examen des offres a eu lieu le Vendredi 24 avril 2026. L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage du pouvoir adjudicateur, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22).
Les critères d'attribution des offres, inscrites dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, étaient définies et pondérées comme suit : prix des prestations : 70 %- /- valeur technique : 30 %.
Les membres de la commission d'examen des offres ont proposé à Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-BARNABÉ de valider l'offre de la Société COLAS FRANCE – Centre de Loudéac – 101 ZA Les Parpareux – 22600 LOUDÉAC pour un montant total de 79 753,00€ HT, soit 95 703,60 € TTC.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB39_060526-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme voirie 2026 comme mentionné ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant global de 79 753,00€ HT soit 95 703,60 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Mme Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600